

SEPC 1976

25

ETUDES ET DONNÉES PENALES : n° 25

jean-claude weinberger

LA PERCEPTION DE LA GRAVITE DES
INFRACTIONS—UNE ETUDE DES
DIVERGENCES DANS LA
POPULATION FRANCAISE



politique
criminelle

LA PERCEPTION DE LA GRAVITE DES
INFRACTIONS - UNE ETUDE DES DIVERGENCES
DANS LA POPULATION FRANCAISE

POLITIQUE CRIMINELLE

(Notes d'études)

- 1.- ROBERT (Ph.), Vagabondage et mendicité, schéma de base, Paris, S.E.P.C., ronéo, épuisé.
- 2.- ROBERT (Ph.) & SAUDINOS (D.), La médecine légale en France, Paris, S.E.P.C., Paris, 1968, ronéo.
- 3.- ROBERT (Ph.), La réforme de la justice criminelle, Paris, S.E.P.C., 1969.
- 4.- ROBERT (Ph.), L'emprisonnement dans le système français de justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 5.- ROBERT (Ph.), Recherche criminologique et réforme du code pénal, note N° 1, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 6.- ROBERT (Ph.) & GABET-SABATIER (C.), Le statut des jeunes adultes délinquants, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.
- 7.- ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) & KELLENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision, /pré-recherche exploratoire/, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 8.- ROBERT (Ph.), L'avenir du milieu ouvert, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 9.- FAUGERON (C.), Recherche criminologique et casier judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 10.- LASCOUMES (P.), Langage et justice, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 11.- FAUGERON (C.), Note sur la diversification des sentences, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 12.- ROBERT (Ph.), Note de politique criminelle, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 13.- LAMBERT (Th.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), ROBERT (Ph.), La justice pénale et sa "clientèle", quelques données statistiques succinctes, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 14.- ROBERT (Ph.), LASCOUMES (P.), La crise de la justice pénale et sa réforme, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 15.- AUBUSSON de CAVARLAY (B.), La prévision de l'évolution des condamnations à partir des différences géographiques, Paris S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 16.- GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

- 17.- GODEFROY (Th.), Alcoolisme et coût du crime, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 18.- WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité relative des infractions dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 19.- FAUGERON (C.), L'image de la justice pénale dans la société, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 20.- ROBERT (Ph.) et MOREAU (G.), La presse française et la justice pénale, Paris, 1975, ronéo.
- 22.- LASCOUMES (P.) et MOREAU (G.), L'image de la justice pénale dans la presse, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 23.- GODEFROY (Th.), Une analyse programmatique du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 24.- AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.), Condamnations, âges et catégories socio-professionnelles analyse et prévision, Paris S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 25.- WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité des infractions - Une étude de divergence dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 26.- HURE (M.S.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), Evolution des condamnations par nationalité et par profession, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

Ce cahier constitue le résumé d'une recherche réalisée au SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES, l'une des unités de recherche dépendant du Ministère de la Justice (Direction des Affaires criminelles).

Il a été rédigé spécialement à l'intention des praticiens, comme les textes de cette collection intitulée "politique criminelle".

La diffusion des résultats de recherche auprès des utilisateurs constitue un problème difficile à résoudre. Cette difficulté n'est d'ailleurs pas propre au Ministère de la Justice. On la retrouve dans toutes les administrations et dans tous les pays comparables.

Pour y parvenir, il faut savoir combiner différentes méthodes.

LE SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES a toujours consacré une grande attention et beaucoup de temps à la solution de ce problème de diffusion des résultats de recherche et ces cahiers constituent seulement une pièce de son dispositif qui comprend notamment :

- 1.- Une large diffusion des rapports de recherche eux-mêmes en ouvrages ronéotés comprenant tous les détails sur chacune des recherches; une page de résumé est systématiquement introduite dans ces rapports -souvent volumineux- afin de rappeler le problème et d'exposer succinctement les principaux résultats,
- 2.- La participation :
 - à des sessions de formation initiale ou surtout continue à l'E.N.M., E.N.A., à l'école nationale supérieure de la santé, à l'école d'Etat d'éducateurs
 - à des groupes de travail du Ministère (décriminalisation-dépénalisation, vagabondage et gens du voyage, médecine légale ...),
 - à des groupes de planification (justice des mineurs, justice pénale) ou d'indicateurs sociaux,
 - à des réunions au sein de la direction des Affaires-criminelles.
- 3.- La rédaction de notes d'étude soit à la demande sur tel ou tel point, soit sur des résultats d'enquête, soit sur les orientations de la politique criminelle, soit sur des questions statistiques, soit enfin -comme c'est le cas dans le présent cahier- comme résumé de telle ou telle recherche (la liste de ces notes figure à la page précédente).

Par l'ensemble de ce dispositif de diffusion des résultats de recherche, le S.E.P.C. espère répondre aux deux finalités principales que l'on peut assigner à la recherche du point de vue des praticiens :

- fournir des éléments de solution ou des méthodes sur tel ou tel point,
- surtout aider à faire face au problème essentiel des administrations à l'heure actuelle : l'adaptation permanente des modes de pensée et des schémas de raisonnement face à une situation globale qui ne cesse d'évoluer avec une grande rapidité et souvent de manière imprévue (à ce titre, la recherche alimente la formation permanente dont l'importance ne cesse de croître dans nos sociétés).

Toutes les observations que notre unité de recherche pourrait recevoir à la suite de la lecture du présent cahier seraient utiles à la poursuite de nos travaux

SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES, 4, rue de Mondovi -
75001 - PARIS.

Entreprise à la demande de l'administration dans la perspective d'une préparation à la réforme du code pénal (partie de droit pénal spécial), cette recherche visait à examiner si l'ordre de gravité établi par notre vieux code pénal correspondait encore à l'opinion de la population française.

Après avoir exposé -en leur temps- les premiers résultats (*) auxquels nous étions parvenus, nous nous proposons de développer ici les résultats plus fins et détaillés auxquels nous avons abouti.

Un bref rappel de notre problématique et des premiers résultats nous semble un préalable indispensable à la présentation des éléments nouveaux apportés par les derniers développements de cette recherche.

En pratique, le point le plus important consistait à vérifier s'il y avait un accord général de toute la population sur la gravité relative des infractions et -dans la négative- à examiner quelles étaient les zones de désaccord.

Il est inutile de s'appesantir sur l'importance de telles études pour préparer la réforme du code pénal.

De surcroît, ce travail permet de dire s'il est possible d'adopter un système de statistique nouveau pondérant les infractions selon la gravité qu'on leur confère dans l'opinion. Cela suppose qu'il y ait accord sur la gravité relative et voici un point qu'on a omis de tester dans plusieurs pays où ce système -venu de Pennsylvanie- a été trop hâtivement adopté.

L'ensemble des règles qui forment le droit français et s'imposent à tous se présentent comme étant l'expression des normes que s'est donné le peuple français. Autrement dit le droit français prétend être la traduction légale d'un consensus national à propos des normes sociales sur lesquelles repose la société française.

Maints exemples récents permettent de s'interroger sur la réalité d'un tel consensus. Prise de position dans la presse, pétitions, manifestes et manifestations, mouvements de soutien à certaines catégories de "délinquants" (**) mouvements prenant un caractère de désobéissance civile (***) ont abondamment illustré le fait que le postulat de consensus résiste actuellement mal face aux mouvements de la société et des croyances sociales.

./....

(*) - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité des infractions dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

(**) - par exemple, en matière d'avortement.

(***) - par exemple, les activités du MLAC.

Nous nous sommes ici attachés à étudier les courants qui traversent la société, à examiner ce qui au-delà de l'hypothétique consensus divise les diverses fractions de la population.

Pour ce faire, nous nous sommes inspirés des travaux d'INDEX de CRIMINALITE, initiés aux Etats-Unis par SELLIN et WOLFGANG. En effet, ces recherches ont abouti à la mise sur pied d'un instrument permettant de mesurer la gravité différentielle qu'attribue une population à une série de comportements incriminés qui lui sont présentés.

Pour de multiples raisons que nous ne développerons pas ici, il nous a paru nécessaire de modifier profondément cet instrument afin de nous donner les moyens de répondre aux questions que nous nous posions.

Finalement, nous avons construit un questionnaire comportant 73 descriptions en termes "quotidiens" de comportements incriminés par la législation française. Ce questionnaire a été administré à une population de plus de 1 800 personnes représentatives de l'ensemble de la population française.

Chaque personne interrogée était invitée à noter la gravité, pour elle, des comportements qui lui étaient décrits par l'enquêteur.

L'interprétation sociologique des réponses ainsi recueillies s'est appuyée sur la mise en relation des réponses des individus avec leurs caractéristiques socio-culturelles que des questions appropriées nous avaient permis de connaître.

Les résultats des premières analyses -encore très globales- effectuées sur le matériel recueilli au cours de cette enquête nous avaient permis de constater qu'il y a peu d'accord dans la population française sur la gravité à attribuer aux diverses sortes de comportements incriminés ou du moins qu'il n'y a pas d'accord sur le tout. Alors il devenait important de déterminer sur quelles sortes d'infractions portent les désaccords et quelles sont les fractions de populations dont l'opinion diverge.

Nous avons constaté qu'un premier clivage s'opère dans la population par sa division en une partie "permissive" et une partie "non permissive".

Nous appellerons ici permissivité le grand libéralisme à l'égard d'opinions ou/et de moeurs minoritaires "déviantes" ou même tout simplement nouvelles.

La partie "permissive" de la population a très bien toléré les délits ayant trait à :

- la sexualité
- l'avortement
- la drogue
- la manifestation d'opinions politiques.

./...

Par contre, la partie "non permissive" de la population a très mal toléré ces mêmes délits.

Il est remarquable que cette partie "non permissive" de la population tolère bien :

- le vol même avec meutre
- l'escroquerie
- le viol, même collectif
- le rapt d'enfant.

Ce qui importe le plus pour eux, c'est leur hostilité aux "moeurs-nouvelles".

Grosso-modo, des permissifs sont plutôt des "cols blancs" et les étudiants ; ils sont plus à gauche et plus urbanisés que les non permissifs et leur niveau d'éducation est plus élevé.

Les "non permissifs" sont plutôt des femmes au foyer, des retraités, des commerçants, des professions libérales et des ouvriers.

Nous avons pu montrer qu'un second clivage oppose ceux qui se posent en défenseurs de l'être social à ceux qui se posent en défenseurs de l'avoir individuel.

Les défenseurs de l'avoir individuel sont ceux pour qui la défense sociale n'est que la défense de l'individu en tant qu'il possède.

Les défenseurs de l'être social sont au contraire ceux pour qui la défense de la société est une défense collective contre les dangers moraux et physiques qui menacent l'individu et le groupe.

Ainsi les défenseurs de l'avoir individuel tolèrent fort mal toutes les formes de vol. Par contre ils tolèrent fort bien :

- la drogue et l'ivresse
- la pollution industrielle
- les infractions à la législation sociale
- le trafic d'influence.

A l'inverse les défenseurs de l'être social tolèrent très mal les délits ayant trait à :

- la législation sociale
- les abus de pouvoir
- l'usage et le trafic de drogue.

Ils tolèrent par contre assez bien les délits ayant trait au vol sous ses diverses formes.

Les défenseurs de l'avoir individuel sont principalement des non-salariés, plutôt ruraux et/ou provinciaux, de niveau d'étude assez faible.

A l'inverse, les défenseurs de l'être social sont principalement des salariés et des étudiants.

Ils sont plus à gauche, mieux éduqués et plus urbanisés que les autres.

Nous avons aussi pu constater qu'un troisième niveau de clivage renvoie à l'intégration dans le système social existant.

Il oppose ceux qui tolèrent mal la délinquance des classes dominantes ou de leurs agents, à ceux qui tolèrent mal la délinquance que les stéréotypes sociaux attribuent aux "marginiaux" ou aux "contestataires".

Les premiers tolèrent mal :

- les abus de pouvoir de la police
- les fraudes fiscales des commerçants et des industriels
- la corruption de fonctionnaire
- les atteintes à la législation du travail.

Ils tolèrent par contre fort bien :

- l'usage et le trafic de drogue
- le vol à main armée
- le rapt d'enfant.

Les seconds tolèrent très mal l'usage et le trafic de drogue mais tolèrent par contre très bien :

- les abus de pouvoir de la police
- les infractions au droit du travail
- les diverses fraudes des industriels et des commerçants.

Les premiers sont plutôt des ouvriers, des chômeurs et des jeunes alors que les seconds sont plutôt des retraités, des femmes au foyer, des petits bourgeois.

Nous avons pu enfin montrer qu'un quatrième et dernier axe de clivage important ressort nettement de notre enquête : l'avortement.

Disons tout de suite que notre questionnaire a été administré en mars 1973 alors que le débat public se poursuivait sans que la réforme législative soit encore intervenue.

L'interprétation de nos résultats pour ce qui est de l'avortement s'avère particulièrement difficile car si le clivage oppose ceux qui trouvent grave l'avortement à ceux qui ne le trouvent pas grave - il faut ajouter que la notion de gravité en pareille matière est ambiguë. En effet, l'avortement peut être perçu comme grave en tant que délit ou comme grave pour la femme en tant qu'acte dangereux pour sa santé.

Il s'agit en effet du seul délit de notre enquête où l'auteur du délit pouvait par son acte être d'une certaine façon victime (dans son corps, dans sa santé).

./...

En conclusion au niveau global d'analyse où nous étions demeurés, il nous était apparu que le fait le plus important mis à jour par cette recherche était l'absence de consensus réel dans la population française sur la gravité des comportements incriminés.

D'autre part, il était apparu que parmi les caractéristiques socio-culturelles de la population enquêtée, les caractéristiques concernant la position politique des personnes interrogées et l'appartenance à un groupe de catégories socio-professionnelles (C.S.P.) renvoyant à une classe ou fraction de classe sociale étaient les plus explicatifs des attitudes observées.

Ces premières constatations nous ont conduit à procéder à une analyse fine de la perception de la gravité des infractions au sein des diverses classes formant la société française. Ce sont les résultats de cette analyse que nous présentons ici :

Classiquement nous avons étudié la perception qu'ont la petite bourgeoisie non salariée, la petite bourgeoisie salariée et la classe ouvrière des diverses sortes d'infractions. (*)

Du fait de son faible nombre la bourgeoisie au sens strict échappe à l'analyse statistique sur un échantillon représentatif de la population française, de telle sorte que nous ne pourrions rien dire de la façon dont elle perçoit la gravité des diverses sortes d'infractions.

Dans l'ensemble, les analyses effectuées ont montré que les réponses des individus appartenant aux principales classes et fractions de classes sociales ont largement confirmé ce que nous avons déjà constaté s'agissant des réponses données par l'ensemble de la population enquêtée.

En effet, un dissensus certain clive chacune de ces sous-populations de telle sorte que même s'il existe une certaine marge--limitée--d'accord, le désaccord revêt une telle importance et surtout une telle constance qu'on ne peut constater d'homogénéité dans la population française concernant la perception des infractions.

Il est remarquable que les désaccords constatés tant dans la population dans son ensemble qu'au sein de chacune des classes et fractions de classes sociales se cristallisent autour des mêmes thèmes (**) qui sont :

- la permissivité ;
- la défense de l'"être" ou celle de l'"avoir" ;
- l'intégration au système social.

./...

(*) - La petite bourgeoisie non salariée se compose notamment des membres des professions libérales, de commerçants, artisans, etc...; la petite bourgeoisie salariée comprend des cadres, des employés du commerce, des administrations publiques et privés, des personnels des services salariés, etc.... La classe ouvrière se compose essentiellement des ouvriers d'usine au sens strict (quelque soit leur degré de qualification), des ouvriers agricoles....

(**) - L'avortement qui en tant que tel formait clivage dans l'ensemble de la population française, n'a plus -au niveau des classes sociales- d'autonomie et continue à opposer les individus mais associé à un autre thème ce qui s'explique par l'aspect conjoncturel du débat sur l'avortement.

Il ne faut pas mésinterpréter ce fait. Il signifie que telle classe ou fraction de classe globalement "non permissive" (par exemple la petite bourgeoisie non salariée), connaît un clivage entre éléments radicalement "non permissifs" et éléments moins abrupts dans leur "non permissivité". Il en va de même pour les autres thèmes de clivage. Ceci manifeste cependant que ces trois thèmes sont ceux qui font aujourd'hui problème dans la société française lorsqu'on considère la déviance incriminée.

Il semble bien que ce soit autour de ceux-ci que chaque français se détermine implicitement.

I. - Concernant la petite bourgeoisie non salariée, il ressort de notre recherche que :

- en matière de "permissivité", cette catégorie sociale est globalement très peu tolérante à l'égard des "moeurs nouvelles". Sur ce fond d'intolérance, il existe cependant des secteurs moins intolérants que l'ensemble.

Le clivage oppose fondamentalement -des plus intolérants aux moins intolérants- les exploitants agricoles (et accessoirement le clergé) au reste de la population, les croyants-pratiquants aux autres, la "droite" à la "gauche".

Sur ce dernier point il faut entendre "plus à droite" et "plus à gauche" plutôt que droite et gauche au sens habituel du terme car il ne faut pas oublier que la petite bourgeoisie non salariée est globalement de droite comme l'a montré d'analyse faite sur l'ensemble de la population enquêtée.

- concernant la défense de l'"être social" ou celle de l'"avoir individuel". Cette catégorie privilégie globalement la défense de l'"avoir individuel". Mais comme précédemment sur ce fond de cette tendance générale, certains secteurs sont relativement plus préoccupés de défense de l'être social". Les premiers sont représentatifs de ce qu'on a coutume d'appeler la France de droite, cléricale et rurale. Les seconds sont plus urbanisés, plus à gauche et moins croyants et pratiquants.

- concernant l'"intégration au système social", c'est autour de la drogue que semble s'être cristallisé le clivage au sein de cette catégorie sociale.

L'examen des variables socio-culturelles correspondant aux deux fractions de la population- plus tolérante et moins tolérante à l'égard de la délinquance des "marginiaux" (VS la délinquance des classes dominantes et de leurs agents) montre que la population la plus tolérante à l'égard de cette délinquance est plutôt composée des secteurs les plus en marge de cette catégorie (retraités, femmes au foyer) et les plus en déclin (petits commerçants), les plus à gauche, d'un niveau d'éducation plutôt supérieur à la moyenne.

II. - Concernant la petite bourgeoisie salariée (ce que d'autres appellent les "cols blancs"), il ressort que :

- en matière de "permissivité", cette catégorie est globalement nettement plus "permissive" que la catégorie sociale précédente. Sur ce fond de relative "permissivité" un clivage oppose cependant les plus "permissifs" aux moins "permissifs".

La population des "non permissifs" se distingue d'abord de la population des "permissifs" par son caractère plus provincial (des villes moyennes). Elle s'en distingue aussi comme étant plus à droite, plus croyante et pratiquante et par la lecture d'une presse plus conservatrice. Si l'on examine l'activité professionnelle, on constate qu'elle est principalement composée d'individus exerçant un pouvoir hiérarchique.

- en matière de défense de l'"être social" ou de l'"avoir individuel", la petite bourgeoisie salariée est globalement moins soucieuse de défense de l'"avoir" que celle des non salariés..

On relève cependant un net clivage entre une fraction plus préoccupée de défense de l'"être social".

Le clivage entre ces deux fractions de la petite bourgeoisie salariée s'explique pour beaucoup par des clivages politiques.

Il apparaît aussi que les défenseurs de l'"avoir" appartiennent plutôt aux couches les plus aisées de la petite bourgeoisie salariée et ... les plus démunies de cette fraction de classe. De même les défenseurs de l'avoir se recrutent (de façon relativement redoutante) parmi les individus de niveau d'éducation supérieure et ... primaire.

- En matière d'"intégration sociale", la petite bourgeoisie salariée est globalement plus tolérante à la "marginalité" que le reste de la population française.

On note cependant, une fois de plus, qu'un clivage existe. Du côté de ceux qui tolèrent bien la délinquance de ceux que les stéréotypes sociaux qualifient de "marginiaux" on trouve des jeunes, des gens d'un niveau d'éducation relativement élevé, de gauche, des chômeurs, des inactifs et des gens qui exercent un métier n'impliquant pas l'exercice d'un pouvoir hiérarchique, des individus très urbanisés.

Du côté de ceux qui tolèrent mal la délinquance des "marginiaux" mais par contre tolèrent bien la délinquance des classes dominantes et/ou de leurs agents on trouve des personnes plus âgées, mieux "établies" mais peu éduquées, de droite, croyants et pratiquants, exerçant souvent un pouvoir hiérarchique dans leurs fonctions professionnelles.

III. - Concernant la classe ouvrière, il ressort de notre recherche que :

- en matière de "permissivité", le clivage oppose les éléments les plus "permissifs" de la classe ouvrière -que nous avons identifiés comme étant plutôt des hommes, qualifiés, de niveau d'éducation plutôt supérieur à la moyenne de cette classe sociale, de gauche, non croyants et non pratiquants, très urbanisés- aux éléments les moins "permissifs" de cette classe sociale -que nous avons identifiés comme étant plutôt des femmes que des hommes, non qualifiées, de niveau d'éducation peu élevé, plus croyants et pratiquants, de droite, plus ruraux et provinciaux.
- en matière de défense de l'"avoir individuel" opposé à la défense de l'"être social", le clivage oppose ceux qui privilégient la défense de l'"être" et ceux qui privilégient la défense de l'"avoir" c'est-à-dire la défense de la propriété individuelle.

Les premiers sont soit très jeunes soit très âgés, mieux éduqués que la moyenne, de gauche, relativement qualifiés ; les seconds sont d'un âge intermédiaire, de droite, peu qualifiés, d'un niveau d'éducation peu élevé.

- en matière d'"intégration au système social", le clivage oppose ceux qui tolèrent bien la délinquance des ainsi nommés "marginiaux" et tolèrent mal celle des classes dominantes et/ou de leurs agents, et ceux qui tolèrent mal la première mais tolèrent fort bien la seconde.

Nous avons pu identifier ceux qui tolèrent bien la délinquance des dits "marginiaux" (VS celle des classes dominante) comme étant plutôt des jeunes et ... des personnes déjà âgées, d'un niveau d'éducation supérieur à la moyenne, relativement privilégiés, de gauche, peu croyants et pratiquants.

Les personnes tolérant mal la délinquance des dits "marginiaux" (VS celle des classes dominantes) sont plutôt d'âge intermédiaire, peu qualifiés ou inactifs, de niveau d'éducation peu élevé, de droite, croyants et pratiquants.

On notera que deux éléments de clivage que l'on rencontrait pour les autres classes sont ici absents. Il s'agit de ceux ayant trait aux abus de la police et aux infractions aux règlements de sécurité dans le travail.

Ceci conduit à penser qu'il y a un certain consensus dans la classe ouvrière sur ces deux questions.

Nous voulons souligner en conclusion l'importance de la drogue, de la sexualité et de la forme "gauchiste" d'expression politico-revendicative dans la formation de ces clivages.

Ces éléments -ou du moins certains d'entre eux- se retrouvent dans la formation de tous les thèmes de désaccord. Ils paraissent "condenser" une importante charge symbolique qui incite à penser qu'ils véhiculent un contenu politico-affectif important (particulièrement pour ce qui concerne la sexualité).

Comme pour l'analyse faite sur les réponses de l'ensemble de la population interrogée, ces analyses montrent que les critères socio-culturels qui rendent le mieux compte du désaccord sont ceux :

- de position politique
- d'activité professionnelle
- de croyance ou non croyance religieuse.

Les conclusions générales que nous avons tirés lors de la première phase de l'analyse demeurent donc valables ici et c'est bien l'opposition entre conservatisme et transformation ou entre droite et gauche qui rend le mieux compte des clivages observés.